

## Comment traduire qualification(s) ou quand utiliser qualifications(s) en français

Agnès Guitard

Volume 25, numéro 4, décembre 1980

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/002991ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/002991ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (imprimé)

1492-1421 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Guitard, A. (1980). Comment traduire qualification(s) ou quand utiliser qualifications(s) en français. *Meta*, 25(4), 480–488.  
<https://doi.org/10.7202/002991ar>

**COMMENT TRADUIRE QUALIFICATION(S) OU QUAND UTILISER  
QUALIFICATION(S) EN FRANÇAIS**

Dans les offres d'emploi et en général dans les textes traitant de recrutement du personnel, a-t-on tort de traduire le mot anglais *qualification(s)* par son correspondant français le plus évident, *qualification(s)* ?

Classé anglicisme avec aplomb par la plupart des auteurs lorsqu'on veut lui faire désigner l'ensemble des qualités qu'on souhaite trouver chez un candi-

dat à un poste (y compris formation, expérience, talents, traits de personnalité et connaissances pertinentes), le mot fleurit pourtant comme pissenlit en mai dans les petites annonces et les rubriques « Carrières et professions » des revues et des journaux québécois, essaime dans les manuels théoriques, envahit déjà les conventions collectives et perce jusque dans les dictionnaires spécialisés. Indiscutablement français pourtant, défini avec précision, employé avec une fréquence qui reste à mesurer et avec une insouciance qui mérite examen, *qualification* recouvre *actuellement*, en français, certaines notions qu'il conviendrait de cerner avec finesse et discernement, sans oublier de passer en revue la batterie de synonymes et de solutions de rechange qui s'offrent, selon les contextes, au rédacteur et au traducteur.

#### QUALIFICATIONS(S), ENGLISH STYLE

Le sens attribué au mot *qualifications(s)* par les locuteurs anglophones est très général; le champ sémantique est d'une ampleur qui autorise les usages les plus variés. On peut citer les principaux :

that which qualifies; adaptation, fitness, or quality, capacity, natural or acquired, which fits a person for, or entitles him to a position, right, privilege, etc.<sup>1</sup>

any quality, accomplishment or ability that suits a person to a specific position or task<sup>2</sup>.

*Any*: c'est ici que le bât blesse. Lorsqu'un employeur anglophone décide de dresser une liste des « qualités, réalisations et aptitudes » qu'il juge souhaitables chez un futur employé, il obtient tout naturellement un générique, le *qualifications* dont l'usage a abondamment répandu l'emploi quasi autonome, et dont le calque s'est attiré les réserves sévères, la réprobation, voire la proscription des autorités correctrices de notre langue.

#### DÉFINITIONS FRANÇAISES

##### 1. Généralités

Il est faux de croire que *qualification* en français ne peut être en aucun cas la traduction de sa copie conforme anglaise. Déjà, dans leurs sens les plus généraux (« acte de qualifier, ce qui qualifie »), les deux mots sont synonymes. Les nuances et les divergences n'apparaissent que lorsqu'on pénètre plus avant dans la spécialisation. Certaines acceptions relatives à la gestion du personnel ont droit de cité dans la plupart des dictionnaires généraux. On retiendra surtout que *qualification* désigne la

caractéristique du personnel marquant son aptitude à effectuer un travail ou un métier donné. Elle intègre les connaissances acquises, les diplômes obtenus, l'expérience professionnelle ainsi que les qualités personnelles et morales<sup>3</sup>.

1. *Webster's Universal Dictionary* (1970).

2. *American Heritage* (1973).

3. H. T. du Montcel, *Dictionnaire des sciences de la gestion*, p. 269.

Les définitions admises au Québec sont *strictement les mêmes*.

## 2. L'emploi du pluriel

Ce qui importe, c'est qu'aucun manuel ou dictionnaire français ou québécois de quelque notoriété ne mentionne ni ne sanctionne l'emploi du pluriel de *qualification* avec un sens particulier. Puisque *qualification* est défini à l'unanimité comme la *valeur d'un travailleur*, le pluriel *qualifications* ne peut désigner, en toute logique, que la *valeur de plusieurs travailleurs* ou les *valeurs relatives de différents travailleurs*, et NON les *différentes qualités d'un seul travailleur*, comme le veut l'usage anglais et l'usage courant (dit fautir) de nombre de rédacteurs et d'auteurs, au Québec surtout.

Cette distinction, pourtant fort importante, semble échapper parfois aux observateurs. *L'Actualité terminologique*, dans son numéro de novembre 1973, a commis cette erreur. La distinction est subtile, sans doute, mais sur le plan théorique, il convient de noter qu'elle existe, et que *qualifications*, employé au pluriel pour désigner un ensemble de qualités, mérite le titre d'anglicisme que lui décernent Colpron, Dagenais, Clas, Horguelin et d'autres. Par contre, on entrevoit déjà que le même mot, au singulier, pourra être une traduction très adéquate de *qualifications*, fait qui lui aussi semble avoir échappé à plusieurs.

## 3. Syntagmes à retenir

Le mot *qualification* prend un sens technique précis dans les syntagmes *qualification professionnelle* et *qualification du travail*. Le premier désigne, selon Dion, «l'ensemble des connaissances et capacités professionnelles acquises par un travailleur au cours de sa formation et de l'exercice de sa profession<sup>4</sup>.» On reconnaît que cette expression est équivalente à *occupational qualifications*. Son sens est évidemment très voisin de celui de *qualification*.

Le second syntagme est *qualification du travail* (ou *des tâches* ou *des emplois*), l'équivalent reconnu de *job evaluation*. Techniquement, il s'agit d'une méthode pour évaluer la rémunération tout en situant les niveaux relatifs des postes de travail.

### SÉRIE SYNONYMIQUE

*Qualifications* (en anglais), au sens de *job requirements* comme au sens plus général applicable à la gestion du personnel, a une liste presque illimitée d'équivalents français. Ces correspondances étant assez classiques, il suffira de les énumérer et de rappeler quelques traits distinctifs des termes les plus intéressants.

*Qualification* (anglais)  
(général)

valeur  
qualité(s)  
compétence(s)  
titre(s)

aptitude(s)  
capacité(s)  
connaissance(s)  
qualification

4. Gérard Dion, *Dictionnaire des relations du travail*, p. 288.

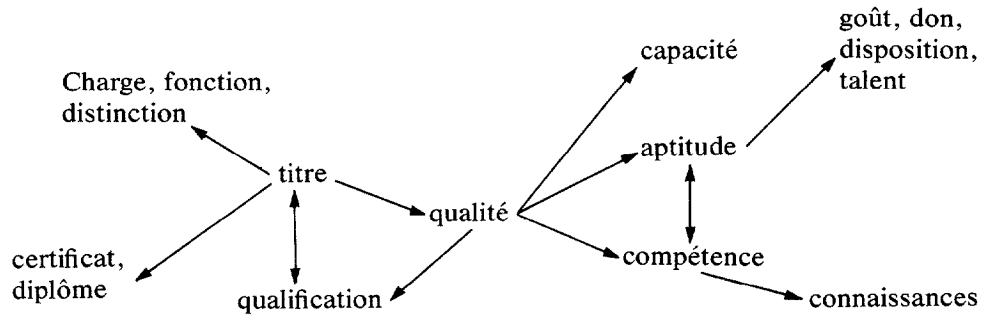
*Qualifications* (anglais)  
ou *job requirements*

profil (du candidat)  
qualités (requis)  
titres et qualités  
compétence(s)  
qualification (requis)  
exigences  
conditions (de candidature, d'admission)  
impératifs  
caractéristiques

Retenons que, par rapport à *qualification* (*job requirements*), *qualités* (*requis*) peut parfois désigner uniquement des traits de personnalité et que, par rapport à *qualification* (français), *qualité(s)* est moins techniques, *compétence* peut comporter un jugement de valeur plus marqué, *titres(s)*, au singulier, désigne l'appellation d'une fonction; au pluriel, se réfère surtout à une formation de haut niveau.

Examinons en particulier le cas de *compétence*, l'équivalent le plus souvent recommandé. Que penser de l'argument, soutenu par certains, selon lequel la notion de qualification (en français) se rattacherait à la compétence théorique, donc scolaire ou virtuelle, plutôt qu'à la valeur réelle, confirmée par l'expérience, d'un travailleur?

L'interprétation graphique que l'on peut tirer des listes du *Dictionnaire des synonymes, analogies et antonymes* de Roger Boussinot laisse entrevoir une certaine polarisation sémantique qui range *qualification* vers les notions de titre, diplôme et fonction, alors que *compétence*, *aptitude* et *capacité* ont plus d'affinités analogiques avec *disposition* et *talent*, le mot *qualité* représentant le point neutre entre ces cas extrêmes.



Note: une flèche est tracée du mot A au mot B quand le mot B est cité à l'entrée de dictionnaire A.

Mais il s'agit là d'analogies fondées sur les définitions les plus générales des mots concernés, et elles indiquent tout au plus quelques tendances.

Le fait intéressant est que toutes les définitions des dictionnaires englobent dans la notion de qualification les connaissances, les aptitudes, l'expérience et la formation, et ni l'usage courant, représenté par les offres d'emploi, ni l'usage plus « littéraire », représenté par les manuels spécialisés, ne démentissent cette inclusion sémantique. *Qualification* et *compétence* ont donc

bien la même extension. Le premier est seulement plus technique, le second plus « humain ».

L'étude de l'emploi de *qualification* et de sa série synonyme ne saurait être complète si le témoignage clé du procès n'était invoqué à son tour: il s'agit bien sûr de l'usage, qui permettra d'évaluer les fréquences d'utilisation, tant en France qu'au Québec, tant au niveau soigné (manuels spécialisés) qu'au niveau courant (offres d'emploi des journaux).

#### USAGE AU NIVEAU DE LA LANGUE SOIGNÉE

##### 1. *En France*

Après consultation de divers manuels traitant de gestion du personnel et en particulier de recrutement et de définition des tâches<sup>5</sup>, il est possible de tracer le profil d'utilisation de *qualification(s)* en France.

Outre son emploi courant (et nécessaire) dans les acceptions spécialisées réservées aux syntagmes *qualification professionnelle* et *qualification du travail*, et dans le sens général « acte de qualifier », *qualification* est souvent utilisé conformément à la définition (« valeur d'un ouvrier, d'un employé, d'un cadre, suivant les aptitudes, la formation et l'expérience »); au pluriel, il apparaît peu fréquemment et désigne la valeur respective de plusieurs travailleurs ou catégories de travailleurs.

Mais les variations et les glissements de sens sont fréquents. Dans certains contextes, *qualification* désigne la compétence professionnelle reconnue par un titre, voire le titre lui-même, la qualité, la fonction. Dans ce cas, son emploi au pluriel, quoique rare, revêt un sens qui n'a rien à voir avec le *qualifications* anglais et le calque pluriel si souvent relevé au Québec.

Enfin, il arrive que le sens de *qualification* s'identifie plutôt à celui de *qualification professionnelle* (qualités; ensemble des aptitudes et des connaissances acquises par la formation et l'expérience, donc l'ensemble des atouts détenus par le candidat à un poste — ce qui est l'un des sens du *qualifications* anglais). Il s'agit sans doute d'un phénomène banal d'économie et d'abréviation.

L'évolution sémantique fonctionne par contagion; des variations, des glissements et des abréviations aux extensions de sens, il n'y a qu'un pas. Ce pas a-t-il été franchi en France et en Europe? *Qualification* désigne parfois l'ensemble des qualités d'un postulant; en arrive-t-on à utiliser le mot

5. Voici la liste des manuels consultés :  
 Bénain, Marc et Carron, Jean-Claude, *les Cadres d'entreprise*, coll. « Personnel », éditions d'organisation, Paris, 1968, 418 p.  
 Beneyoun, Raphaël et Boulter, Claude, *Approches rationnelles de la gestion du personnel*, Dunod, Paris, 1972, 306 p.  
 Chapuis, Fredy, *Guide pratique du chef*, éditions d'organisation, Paris, 1965, 286 p.  
 Diverrez, Jean, *Politique et technique de direction du personnel*, entreprise moderne d'édition, 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1972. 291 p.  
 Dugué MacCarthy, D., *la Conduite du personnel*, 2<sup>e</sup> édition, Dunod, Paris, 1971, 342 p.  
 Tuillet, G., *l'Organisation comptable*, Dunod, 1969, Evreux, 118 p.

pour traiter d'un ou des critères d'admissibilité à un poste (le *qualifications* anglais)?

Le pas n'est franchi que dans certains textes émanant de milieux qui, comme le Bureau international du travail à Genève, sont particulièrement perméables à l'influence de l'anglais. Partout ailleurs, les manuels consultés<sup>6</sup> n'utilisent jamais *qualifications* pour désigner les critères d'admissibilité à un poste; ils parlent d'exigences, de qualités, de profil, parfois de compétence(s).

De plus, dans les autres acceptions, les mots *valeur*, *titre*, *caractéristiques*, *aptitude(s)*, *capacité(s)*, *connaissance(s)*, etc., viennent faire une concurrence sérieuse à *qualification*, dont la fréquence d'utilisation ne prend en aucun cas l'allure d'une prépondérance.

## 2. Au Québec

La situation, il fallait s'y attendre, est un peu différente dans les manuels québécois de calibre analogue. Parfois, la qualité de la rédaction va de pair avec l'élimination presque systématique de *qualification(s)*, auquel on préfère *exigences*, *compétence* et *qualités*. Ailleurs, et il ne s'agit pas nécessairement de textes cousus d'anglicismes et de vices de rédaction, *qualifications* est employé, modérément ou très souvent, avec les mêmes modulations sémantiques que le terme anglais. Les positions, en somme, sont assez mitigées.

Lorsqu'un usage devient universel, qu'un mot annexe des acceptions anglo-saxonnes déjà voisines de celles du français, on cesse de parler d'anglicisme à bannir et on ouvre la porte à la tolérance. L'usage de *qualifications*, quoique déjà répandu au Québec, ne l'est pas en France, où les contagions de sens se heurtent encore à de solides anticorps. Ainsi, la notion d'anglicisme tient toujours pour la traduction littérale de *qualifications* (au pluriel du moins) dans la langue de niveau soutenu. Seul le singulier semble sur le point de digérer et d'assimiler la plupart des acceptions anglaises, y compris celle d'«ensemble des qualités d'un candidat». Pour exprimer l'ensemble des critères d'admission à un poste, il suffit donc d'éliminer un *s* et de dire *qualification requise*. L'usage courant le fait-il? C'est ce qu'il nous reste à vérifier.

### USAGE AU NIVEAU DE LA LANGUE COURANTE

#### 1. En France

Les offres d'emploi parues dans les journaux récents sont d'excellents indicateurs de l'usage de tous les jours. Le style des annonces, en répondant à certains impératifs de la publicité, est un baromètre linguistique très actuel, et presque aussi sensible aux variations et aux influences que la langue parlée.

6. Le dépouillement a porté sur les ouvrages suivants :  
Côté, Marcel, *la Gestion des ressources humaines*, Guérin, Montréal, 1975, 264 p.  
Hogue, Jean-Pierre, *les Relations humaines dans l'entreprise*, éditions Commerce, Beauchemin, Montréal, 1971, 187 p.  
Michaud, Yves et Piotte, René, *la Direction du personnel*, Agence d'Arc Inc., Montréal, 1973, 303 p.

Le dépouillement de quelques numéros du *Monde*, du *Point* et du *Nouvel Observateur*<sup>7</sup> a permis de constater que, là où l'anglais emploierait *qualifications*, le francophone de France préfère *compétence* et *profil*, ensuite *exigences*, *valeur*, *conditions*, *qualités* et quelques termes spécifiques comme *aptitudes*, *capacités* et *connaissances*. *Qualification* est rare.

## 2. Au Québec

Les observations ont porté sur la section « Carrières et professions » du journal *La Presse*<sup>8</sup>.

On remarque que *qualifications* est abondamment utilisé, et que les contextes dans lesquels apparaissent les traductions possibles de *qualifications* (donc les termes de la série synonymique) se réduisent presque essentiellement aux deux modèles suivants, par ordre de fréquence décroissant :

*Contexte de type 1* : titre générique suivi d'une énumération des caractéristiques exigées des candidats.

ex. : « Qualifications requises :

— diplôme en...

— expérience d'au moins 3 ans dans... »

*Contexte de type 2* : phrase du type « rémunération (salaire, traitement, etc.) en fonction de l'expérience et de la compétence, des qualifications, de la formation<sup>9</sup>, etc.

Étant donné l'uniformité des contextes, il est possible d'établir des comparaisons numériques intéressantes et de vérifier si les annonces où apparaît le mot *qualifications* dans les contextes 1 et 2 contiennent plus de fautes de fran-

7. Il s'agit des numéros suivants :

*Le Monde*, 23 octobre 1979, 16, 17, 18 et 19 janvier 1980.

*Le Nouvel Observateur*, 23 octobre 1978.

*Le Point*, n° 315, 2 octobre 1978.

Étant donné le petit nombre d'annonces de l'échantillon, il a paru inutile de procéder à un comptage en règle.

8. Il s'agit de *La Presse* des 3 et 4 novembre 1979, 1<sup>er</sup> décembre 1979, 19 et 26 janvier 1980.

9. Les comptages ont donné les résultats suivants :

Dans les *contextes de type 1*, on retrouve :

exigences	223 fois
qualifications	162 "
conditions (d'admission, de candidature, d'emploi, d'admissibilité)	11 "
qualités (requis)	4 "
profil	3 "
critères d'admissibilité	2 "
qualification	2 "
titre requis	1 "
prérequis	1 "

Dans les *contextes de type 2*, le classement est le suivant :

salaire selon qualifications (et expérience)	109 "
salaire selon compétence (et expérience)	40 "
salaire selon formation et expérience	5 "
salaire selon scolarité et expérience	4 "
salaire selon qualités et expérience	1 "
salaire selon connaissance et expérience	1 "
salaire selon habileté et expérience	1 "
salaire selon performance	1 "



çais (évidentes et unanimement reconnues) que celles où on préfère l'emploi des autres termes de la série synonymique, tous jugés corrects.

On remarque alors que 42% des offres d'emploi avec *qualifications* contiennent au moins une faute, contre 32% pour celles qui emploient l'un des synonymes. À première vue, on pourrait donc croire qu'en général les offres d'emploi où paraît le mot *qualifications* sont un peu moins bien rédigées que les autres. Mais l'écart global, limité à 10%, n'est sans doute pas, statistiquement, des plus significatif, et en effet il n'y a pas un contraste très net entre la qualité de rédaction dans les deux cas.

#### CONCLUSION

Au Québec, on peut reconnaître que *qualifications*, anglicisme, atteint cependant dans la langue courante un point de pénétration tel qu'on l'associe de plus en plus au vocabulaire correct du domaine concerné. N'oublions pas qu'il suffirait de retrancher un *s* et d'employer le singulier pour que le mot franchisse le seuil de la tolérance; cependant, son emploi répété constituerait toujours, par rapport à l'usage français, une faute de fréquence: ce n'est qu'en anglais que *qualifications* s'emploie si souvent.

Certes, bien que *qualifications* soit abondamment utilisé au Québec, il reste que les solutions de rechange et les synonymes sont nombreux, et que certains sont préférés à *qualifications* dans certains contextes (voir note 9). Ceux qui voudront éviter *qualification(s)* auront toujours l'embarras du choix pour trouver d'autres termes.

\* \* \*

#### TABLEAU RÉCAPITULATIF

Pour traduire *qualifications*, il est possible d'employer *qualification(s)* en français, les diverses acceptions de ce mot étant les suivantes :

Définition admise : 1 — valeur d'un travailleur selon sa formation, son expérience, ses aptitudes et ses qualités professionnelles.  
syn. : (à fréquence comparable) compétence, valeur, qualités.  
emploi au pluriel : rare.

L'usage a introduit d'autres acceptions :

2 — compétence attestée par un titre, ce titre lui-même.  
syn. : titre, qualité  
emploi au pluriel : rare.

3 — ensemble des qualités d'un travailleur en regard d'un poste donné (formation, expérience, etc.)  
(par affinité avec qualification professionnelle; fréquence modérée).  
emploi au pluriel : au Québec seulement; avec une grande fréquence.

syn. : compétence(s), qualités, profil, et plusieurs spécifiques.

4 — (avec ou sans l'adjectif *requisite*) ensemble des exigences correspondant à un poste donné.

Rare en France dans la langue courante; plus rare encore dans la langue soutenue.

emploi au pluriel : au Québec seulement; avec une fréquence moyenne dans la langue soutenue, une grande fréquence dans la langue courante.

syn. : (selon les points de vue) profil, compétence, qualités; exigences, conditions de candidature, etc.

La notion d'anglicisme ne peut donc être appliquée à *qualification* au singulier. Au pluriel, *qualifications* est encore inutilisé en France (dans les acceptions 3 et 4), et fait figure d'anglicisme. Il suffirait d'éliminer le *s* pour éliminer l'anglicisme, mais la faute de fréquence subsisterait alors au Québec.

À partir d'un tel tableau, il serait facile de formuler des recommandations précises.

AGNÈS GUITARD